

Affaire 26-070524

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – volontariat territorial en administration

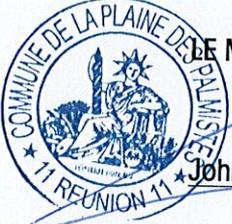
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 avril 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **SEPT MAI** à **DIX-HUIT HEURES** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Publicité faite le 14/05/2024

Affaire 26-070524

Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet ou une opération identifiée – volontariat territorial en administration

Le Maire rappelle qu'en application du code général de la fonction publique, notamment ses articles L.332-24, 332-25, 332-26, il est possible de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le Maire informe de la nécessité de recruter un agent contractuel pour mener à bien un projet identifié à savoir la mise en place d'une stratégie globale de développement, d'attractivité et de dynamisation de l'activité commerciale en cœur de ville.

Il est donc proposé de créer à compter du 1^{er} juin 2024 un emploi non permanent de Manager de commerce contractuel relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet, sous le régime du Volontariat Territorial en Administration, dispositif cofinancé par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires.

Cet emploi non permanent a pour but d'étoffer le projet TZCLD a travers les missions suivantes :

- participer, en lien avec la mairie, la CIREST et les acteurs économiques, à la mise en place d'une stratégie globale de développement, d'attractivité et de dynamisation de l'activité commerciale en cœur de ville. Afin d'atteindre cet objectif, le manager de commerce proposera une stratégie coordonnée de développement aux différents acteurs économiques de la ville, notamment à l'association des commerçants et de favoriser le partenariat avec les différents acteurs publics (Collectivités locales, office du tourisme, ...) et privés (banquiers, propriétaires fonciers, ...).
- Dans le cadre du programme Petite Ville de Demain, le Manager sera notamment chargé de poursuivre le travail déjà engagé en matière de dynamisation territoriale concernant (liste non exhaustive) :
 - Suivi du plan d'action du programme Petite Ville de Demain ;
 - Configuration et gestion des locaux commerciaux et contributions aux réflexions sur les projets futurs en cours de promotion immobilière publique (Centralité 2e Village, Futures Halles du Cœur de Ville, Village Bien-Être) ;
 - Suivi du projet d'Hôtel à Ciel Ouvert, en lien avec les porteurs de projets privés ;
 - Suivi des études et démarches portées par l'intercommunalité en faveur de la redynamisation commerciale et du tourisme ;
 - Animation du réseau d'acteur ;
 - Mise en place d'un plan de communication en direction des commerçants.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 18 mois à compter de la date de démarrage du contrat.

Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans.

Le contrat prendra fin :

- Soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- Soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

L'agent devra justifier d'un diplôme BAC +3 à 5 dans le domaine commercial et technique avec une expérience de 3 ans minimum dans le domaine du commerce, des services ou de distribution.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés,

- **VALIDE** les termes du présent rapport,
- **VALIDE** la mise en place d'un contrat de projet pour un chargé de mission « Manager de Commerce » dans les conditions précitées,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET